



## ENJEUX

Février 2005

Éditorial

Les brèves

Santé et sécurité du travail

La taxe sur le capital :  
pernicieuse et perverse  
pour la prospérité du  
Québec

Le budget Goodale

Le climat socio-  
économique en 2004 :  
résultats de la  
consultation du CPQ

2075, rue University, bureau 606  
Montréal (Québec) H3A 2L1  
Tél. : 514-288-5161  
1-877-288-5161  
Télec. : 514-288-5165  
www.cpq.qc.ca

Alors que mars approche à grands pas, suivi par le printemps tant attendu, c'est avec plaisir que nous retrouverons notre président, M. Gilles Taillon, qui a été en convalescence depuis la mi-janvier après avoir subi une intervention chirurgicale. Il nous reviendra avant Pâques, à partir du 7 mars prochain.

En son absence, toute l'équipe du CPQ, supervisée par le président du conseil d'administration du CPQ, le président et chef de la direction de la Compagnie minière Québec Cartier, M. Guy G. Dufresne, a travaillé d'arrache-pied pour être à la hauteur du programme d'action pour lequel M. Taillon s'investit depuis sept ans avec toute la fougue et l'énergie qu'on lui connaît.

Dans ces circonstances, même si janvier est déjà loin, il est bon ton de se dire à nouveau : Santé, Bonheur et Prospérité.

Nous remercions toutes celles et tous ceux qui nous ont témoigné leur sollicitude pendant les deux mois passés sans notre chef de file, que nous retrouverons en grande forme, pour notre plus grande joie.

La vice-présidente  
Développement stratégique et communications,

Anne Le Bel

## LES BRÈVES



### CE QUE LE CPQ A FAIT POUR VOUS

- ❖ **Depuis janvier 2005**, beaucoup d'eau a coulé sous les ponts! Avant de partir, à la mi-janvier, le président du CPQ, Gilles Taillon, a coordonné les consultations de nos membres afin que le mémoire sur l'avenir énergétique, présenté le 25 janvier par un ancien président du CPQ, M. Marcel Bundock, et M<sup>me</sup> Diane Bellemare, économiste et vice-présidente à la recherche du CPQ, reflète les préoccupations du milieu des affaires.
- ❖ **Le** président du CPQ, Gilles Taillon, a fait des représentations également auprès de divers ministres du gouvernement du Québec sur la problématique du programme prêts immigrants investisseurs, problématique bien traduite dans les pages qui suivent du présent *Bulletin*.
- ❖ **Le** président du CPQ a été le premier de la communauté des affaires à donner son appui pour les jeux aquatiques de juillet 2005 qui, comme nous le savons, auront lieu grâce au bon travail du Comité organisateur et à la ténacité du maire Gérald Tremblay, animé d'une foi indéfectible à l'égard de la population montréalaise et de sa capacité d'entreprendre.
- ❖ **Le** président du CPQ, Gilles Taillon, a tenu diverses rencontres éditoriales avec certains médias afin de témoigner des orientations du milieu des affaires sur les enjeux de la présente année.
- ❖ **Le** président du CPQ a tenu des rencontres avec les instances du CPQ en faisant valoir les principes gouvernant la rédaction des mémoires à être présentés sur le développement durable et la sécurité privée.
- ❖ **Le** CPQ a fait des représentations auprès de diverses instances pour la promotion de la santé et du sport au Québec. Dans la prochaine édition du *Bulletin*, en mars, vous pourrez lire une entrevue du CPQ avec le nouveau ministre de l'Éducation, Loisir et Sport, M. Jean-Marc Fournier.
- ❖ **Le** CPQ a tenu de nombreuses consultations avec ses instances et son satellite, le Conseil patronal de l'environnement du Québec (CPEQ). Le mémoire du CPQ sur le développement durable sera présenté à Gatineau, le 14 avril prochain. Celui du CPEQ le sera, à Montréal, le 14 mars. C'est à suivre.

- ❖ **Le** président du CPQ a veillé à la présentation d'un nouvel indice de confiance CPQ/PricewaterhouseCoopers, dont la première édition est parue dans le quotidien *La Presse*. L'indice de confiance CPQ/PricewaterhouseCoopers paraîtra périodiquement dans ce grand quotidien. Dans sa troisième année d'existence, cet indice se révèle de plus en plus une référence appropriée et fidèle à la perception des Québécois, entreprises comme consommateurs.
- ❖ **Le 17 janvier**, la vice-présidente, développement stratégique et communications du CPQ, M<sup>me</sup> Anne Le Bel, a débattu de l'avenir du syndicalisme sur les ondes de TVA, à l'émission *Dans la mire*, animée par M<sup>me</sup> Jocelyne Cazin.
- ❖ **Le CPQ** est très présent dans l'évolution du dossier relatif à l'intégration en emploi des immigrants. Plusieurs grandes entreprises s'investissent dans le domaine. Notre sondage CROP, tenu l'an dernier, fait des petits.
- ❖ **Le CPQ** est très actif dans l'évolution des dossiers ayant trait aux relations du travail, notamment par des réunions des conseils d'administration du Canadian Employers Council et du Labour Watch, auxquels siège la vice-présidente, développement stratégique et communications du CPQ, M<sup>me</sup> Anne Le Bel.
- ❖ **Le CPQ** organise également, le 4 mars prochain, un colloque sur la Commission des relations du travail (CRT), qui présentera les orientations de son organisme alors qu'elle entame sa troisième année d'existence avec une toute nouvelle présidente, M<sup>me</sup> Andrée St-Georges, qui prononcera l'allocution d'ouverture. Les renseignements sur cet événement à ne pas manquer pour tous ceux qui œuvrent dans ce milieu fascinant sont disponibles sur notre site Web [www.cpq.qc.ca](http://www.cpq.qc.ca) ou dans notre page « Activités du CPQ » du présent *Bulletin*.
- ❖ **Le CPQ** est engagé dans la mise en œuvre des dispositions de la *Loi sur les normes du travail*, relatives au harcèlement psychologique en milieu de travail. Huit mois après l'entrée en vigueur de ces dispositions et des autres relatives aux normes du travail, le CPQ a tenu un important colloque, le 20 janvier dernier, au cours duquel cette question a été abordée. Le CPQ a aussi participé à un débat télévisé sur le sujet sur les ondes de TVA, à l'émission *Dans la mire*.
- ❖ **Le 9 février**, le CPQ était représenté à un colloque organisé par l'Université McGill et le milieu des affaires. M. André Chagnon, président de la Fondation Chagnon, axée sur la prévention et la santé en entreprise, a prononcé une allocution des plus intéressantes.

- ❖ **Le 11 février**, le Bureau des gouverneurs du CPQ a reçu le chef du Bloc québécois, M. Gilles Duceppe. En point de presse, M. Duceppe s'est dit satisfait de la rencontre. Les médias s'en sont fait l'écho.
- ❖ **Le 16 février**, le CPQ a tenu un petit déjeuner-causerie sur certains nouveaux développements en matière de santé et sécurité du travail à la CSST. Quelque 75 personnes ont participé à cette activité intitulée *Les nouvelles façons de faire en réparation et le plan d'action en établissement : deux incontournables*. L'équipe du CPQ travaillant sous la supervision de M<sup>e</sup> Robert Borduas, directeur – santé, sécurité et relations du travail, responsable de ce succès et également de celui du colloque sur les normes du travail (150 personnes), s'est réjoui des bons commentaires reçus.
- ❖ **Le 16 février**, mise en vigueur du Protocole de Kyoto. Le CPQ a été très présent dans les médias. La position du milieu des affaires a été véhiculée.
- ❖ **Le 18 février**, le CPQ a été très présent dans les médias écrits et électroniques pour commenter le remaniement ministériel du gouvernement du Québec.
- ❖ **Le 21 février**, le CPQ a participé au déjeuner de la Chambre de commerce de Montréal qui recevait le premier ministre du Québec, M. Jean Charest. Le premier ministre a livré un excellent discours que nous vous invitons à consulter sur le site du gouvernement du Québec.
- ❖ **Le 23 février**, le CPQ a commenté le budget fédéral dans les médias.
- ❖ **Le 24 février**, le CPQ a reçu le ministre du Revenu national, M. John McCallum, dans le cadre d'une réunion spéciale du Bureau des gouverneurs du CPQ destinée à faire part de notre appréciation du budget fédéral.
- ❖ **Le 25 février**, le CPQ était présent dans les médias pour commenter le budget relatif à la problématique de l'assurance-emploi.
- ❖ **Le 28 février**, le CPQ a assisté au déjeuner de la Chambre de commerce de Montréal, qui accueillait le ministre des Transports du Canada et Lieutenant pour le Québec, M. Jean Lapierre.

## CE QUE LE CPQ SURVEILLE POUR VOUS

- ❖ **L'entente sur l'assurance parentale**, pour que son financement ne se fasse pas aux frais des employeurs et des employés du Québec alors que cette « assurance » bénéficie à l'ensemble de la société.
- ❖ **Le financement des jeux aquatiques de juillet 2005**, pour que le gouvernement de M. Charest rende à César ce qui lui revient. Le milieu des affaires a payé une taxe sur la pauvreté transmutée à la veille du Sommet sur la jeunesse en une taxe sur la jeunesse, imposée toujours aux employeurs, héritage de M. Lucien Bouchard alors premier ministre du Québec. Le président du CPQ, M. Gilles Taillon, s'est dévoué corps et âme comme président du conseil d'administration du Fonds jeunesse, qui a permis le développement de 246 millions de dollars de projets par les jeunes, pour les jeunes. La taxe, portant ses fruits en intérêts entre sa perception et l'évaluation d'un projet mené à terme, a permis l'accumulation de 35 millions de dollars que M. Gilles Taillon remettra sous forme d'un chèque au premier ministre du Québec. Il lui recommande depuis au moins un an d'affecter 4 millions des 35 millions de dollars aux jeux aquatiques, événement par excellence d'incitation au sport par les jeunes, pour les jeunes, avec des retombées économiques d'au bas mot 80 millions de dollars pour Montréal. Le gouvernement du Québec prétend sur la place publique avoir déjà prévu dépenser ladite somme.

N. B. : Le premier ministre s'attendait à recevoir 25 millions, notre président, prudent et conservateur, ne voulant pas lui créer de faux espoirs. Il en aura 10 millions de plus. Il nous semble qu'il faut rendre à César...

- ❖ **Le mémoire sur le développement durable** sera discuté devant le ministre du Développement durable et des Parcs, M. Thomas Mulcair, le 14 avril, à Gatineau. Qui dit développement durable s'en réfère à trois composantes : environnement, développement social et humain, et économie. Le CPQ mettra l'emphase sur cette dernière composante à la lumière de l'étude de l'avant-projet de loi et de la *Politique du développement durable*.
- ❖ **Le 10 mars prochain**, le CPQ débattrà en commission parlementaire de l'à-propos du projet de loi n° 88, *Loi sur la sécurité privée*, et des conséquences, des impacts de plus de 10 millions de dollars, sur les entreprises. Où est l'étude d'impact qu'exige le décret? demanderons-nous.

## ACTIVITÉS DU CPQ

### *LA COMMISSION DES RELATIONS DU TRAVAIL DEUX ANS PLUS TARD*

Colloque organisé par le Conseil du patronat du Québec

**Le vendredi 4 mars 2005  
Montréal**

#### **Au programme**

- ↪ Les défis de la CRT
- ↪ Les réalisations de la CRT
- ↪ Les perspectives de la CRT

Détails du programme et inscription : [www.cpq.qc.ca](http://www.cpq.qc.ca)  
Renseignements : (514) 288-5161 ou 1 877 288-5161 / M<sup>me</sup> Patricia O'Farrell (poste 228)

### **NE MANQUEZ PAS LE DÉPART!**



Vous pouvez commencer à astiquer vos bâtons de golf dès maintenant!!!!!!  
Notre **TOURNOI ANNUEL DE GOLF** aura lieu

**Le lundi 12 septembre 2005  
Club de golf Islesmere, Sainte-Dorothée (Laval)**

Les détails suivront, mais vous pouvez vous renseigner dès maintenant auprès de :  
M<sup>me</sup> Patricia O'Farrell, au (514) 288-5161 ou 1 877 288-5161 / (poste 228)  
[pofarrell@cpq.qc.ca](mailto:pofarrell@cpq.qc.ca)

**SOYEZ DU NOMBRE!**



Par M<sup>e</sup> Robert Borduas

## Arbitres de griefs - nomination

Le 25 janvier 2005, le ministre du Travail, après recommandation du Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre (CCTM), a inscrit le nom de M<sup>e</sup> Richard Guay sur la liste des arbitres visée à l'article 77 du *Code du travail* (L.R.Q., c. C-27). Avec l'ajout de M<sup>e</sup> Guay, la liste annotée d'arbitres de griefs compte maintenant 103 arbitres.

## Règlement sur la Table des indemnités de remplacement du revenu pour l'année 2005 (art. 63 LATMP)

Ledit règlement est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2005. À la suite de l'adoption de nouvelles mesures fiscales par le gouvernement du Québec visant l'aide gouvernementale aux familles, la Table des indemnités de remplacement du revenu (IRR) a dû être modifiée pour l'année 2005. Cette modification est rendue nécessaire à cause du réaménagement des crédits d'impôt pour personnes à charge de moins de 18 ans qui sont remplacés, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005, par un paiement de soutien aux enfants.

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2005, seules les personnes majeures à charge seront prises en compte dans le calcul de l'IRR. De plus, nous retrouverons quatre situations familiales distinctes, à savoir :

- Célibataire;
- Famille monoparentale;
- Travailleur avec conjoint à charge;
- Travailleur avec conjoint non à charge.

### *Impacts de ces mesures*

Il n'y aura aucun impact pour les travailleurs sans personne à charge ou dont seulement le conjoint est à charge. Il en est de même des travailleurs qui reçoivent de l'IRR en 2004 et dont l'incapacité se poursuit en 2005. Ces derniers continueront de recevoir, en 2005, la même somme en indemnité de remplacement du revenu et ce, jusqu'à la date de revalorisation, s'il y a lieu, de leur revenu brut annuel servant de base au calcul de l'IRR, à savoir à la date anniversaire du début de l'incapacité du travailleur d'exercer son emploi (art. 117 LATMP).

Au moment de cette revalorisation, les travailleurs qui avaient des personnes à charge constateront une diminution de leur IRR. En contrepartie, la majorité de ces travailleurs recevront, du gouvernement du Québec, une allocation de soutien aux enfants.

Par contre, certains travailleurs subiront une baisse d'indemnité de remplacement du revenu et ce, sans recevoir d'allocation de soutien aux enfants. C'est le cas, par exemple, du travailleur qui avait un enfant mineur à charge au moment de l'événement si cette personne est aujourd'hui majeure. Cette situation est possible étant donné que la CSST applique la table des indemnités de remplacement du revenu qui est alors en vigueur lors de la revalorisation, mais en considérant la situation familiale du travailleur telle qu'elle existait lorsque s'est manifestée la lésion professionnelle dont il a été victime (art. 64 LATMP).

## Taux de revalorisation pour 2005

La section V du chapitre III de la LATMP (articles 117 à 123 LATMP) traite de la revalorisation de certaines sommes. Lors de sa séance du 16 décembre 2004, le conseil d'administration de la CSST a fixé à 1,7 % le taux de revalorisation applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005, pour l'année 2005.

## Les demandes de révision toujours en hausse à la Direction de la révision administrative

Le 1<sup>er</sup> avril 1998, la *Loi instituant la Commission des lésions professionnelles et modifiant certaines dispositions législatives* est entrée en vigueur. Cette loi a eu pour effet, notamment, d'abolir les bureaux de révision et de mettre en place un processus de révision administrative.

Depuis cette date, on constate une augmentation continue du nombre de contestations à la Direction de la révision administrative. Voici donc l'état de la situation pour les cinq dernières années :

	2000	%*	2001	%*	2002	%*	2003	%*	2004
<b>Travailleur</b>	21 676	2,1	22 124	2,9	22 755	4,4	23 762	2,9	24 461
<b>Employeur</b>	15 288	9,4	16 728	12,4	18 805	9,8	20 646	6,7	22 027
<b>Autres</b>	75	2,7	77	-18,2	63	4,8	66	65,1	109
<b>Total</b>	37 039	5,1	38 929	6,9	41 623	6,9	44 474	4,8	46 597

Source : CSST – Service de la statistique – DCGI – 8 février 2005.

\* Les pourcentages sont du CPQ pour fins de comparaison uniquement.

On constate donc, tant du côté des travailleurs que des employeurs, une augmentation du nombre de contestations et ce, pour l'ensemble de la période. Ces augmentations sont toutefois plus substantielles du côté des employeurs bien que l'on remarque une baisse de pourcentage entre les années 2003 et 2004 par rapport aux écarts enregistrés pour les autres années étudiées.

Pour ce qui est maintenant du délai de traitement des demandes, la situation se résume ainsi :

	2000	2001	2002	2003	2004
<b>BR/DRA (jrs)*</b>	269,6	181	131,7	132,1	99,4

Source : CSST – Service de la statistique – DCGI – 8 février 2005.

\* Pour les années 2000 et 2001, on parle du délai de traitement des demandes BR/DRA étant donné que les dossiers du BR n'étaient pas tous fermés.

Il est donc à noter une diminution de près de 25 % du délai de traitement des demandes entre 2003 et 2004.

## **LA TAXE SUR LE CAPITAL, UNE TAXE PERNICIEUSE ET PERVERSE POUR LA PROSPÉRITÉ DU QUÉBEC**

**I**l est grand temps que le gouvernement du Québec abolisse la taxe sur le capital. Cette dernière est très néfaste pour la croissance économique du Québec, car elle pénalise les investissements, particulièrement ceux des petites et des moyennes entreprises.

Au Québec, cette taxe a été substantiellement augmentée dans les années 70 par le ministre des Finances de l'époque, M. Jacques Parizeau. Le gouvernement cherchait alors des sources de revenus plus stables que l'impôt sur les profits des corporations ou que la taxe sur la masse salariale, lesquels fluctuent selon que l'économie se porte bien ou mal. Or, précisément, les entreprises doivent la payer même si elles éprouvent des difficultés financières.

Comme cette taxe est appliquée au passif de l'entreprise, celle qui investit dans une nouvelle machinerie, par exemple, et qui emprunte pour financer cet achat, se voit automatiquement imposer une taxe de 0,6 % sur la valeur de cet emprunt. C'est là où le bât blesse. Est-il logique de pénaliser ainsi une entreprise qui emprunte pour se moderniser afin de demeurer compétitive?

Cette taxe nuit davantage aux petites et aux moyennes entreprises qui sont souvent obligées de s'endetter pour investir. D'ailleurs, les statistiques fiscales disponibles indiquent que les petites et les moyennes entreprises contribuent deux fois plus que leur part au produit de cette taxe. Les modifications apportées par le ministre des Finances, M. Séguin, dans le dernier budget ne changent pas cette tendance.

C'est parce que cette taxe désavantage grandement les entreprises qui investissent que le fédéral a adopté un plan pour l'abolir, et que plusieurs provinces l'ont déjà abandonnée. Actuellement, la taxe sur le capital du Québec est la plus élevée en Amérique du Nord. Aux États-Unis, elle est pratiquement nulle et près des deux tiers des pays de l'OCDE l'ont supprimée.

En plus de freiner l'investissement, cette taxe est à l'origine de multiples maux de tête pour un nombre incalculable d'entreprises québécoises qui ont participé, de bonne foi, à la première génération du populaire programme de placements immigrants investisseurs. Entre 1998 et 2004, plus de 1 000 entreprises, pour la plupart des entreprises manufacturières établies en région, ont participé à ce programme dans le cadre du financement de leurs investissements et ont ainsi créé 14 897 emplois. Ces entreprises risquent de recevoir un avis de cotisation du ministère du Revenu. Et pourquoi?

Parce que le ministère considère que le prêt immigrants investisseurs constitue du capital! Ces entreprises sont ainsi imposées sur une valeur égale à deux fois leurs investissements. Et tout cela parce qu'elles avaient emprunté pour réaliser leurs investissements et qu'elles avaient également participé, à la même occasion, au programme immigrants investisseurs... Et aussi parce qu'une loi fiscale québécoise portant sur la taxe sur le capital est en vigueur et que le ministère l'interprète à sa façon. Interprétation qui n'est d'ailleurs pas partagée par le gouvernement fédéral ni par les grandes firmes comptables.

Plusieurs de ces PME en appelleront devant les tribunaux alors que les gouvernements devraient plutôt les solliciter pour investir davantage afin d'augmenter leur productivité dans une période où la force du dollar canadien réduit leur compétitivité.

Pour toutes ces raisons, le Conseil du patronat du Québec (CPQ) croit qu'il est temps d'en finir avec cette taxe pernicieuse pour l'économie et perverse dans ses interprétations. Le CPQ a demandé au gouvernement fédéral d'accélérer son plan d'abolition de la taxe sur le capital, ce qu'il n'a pas fait. Il demande aussi au gouvernement du Québec de prévoir l'abolition de cette taxe dans son prochain budget<sup>1</sup>. Le CPQ recommande également au gouvernement du Québec de prendre les dispositions nécessaires pour que cesse la guerre juridique qui s'amorce entre plusieurs entreprises du Québec et le ministère du Revenu. Les investissements au Québec sont déjà trop faibles pour que tant d'efforts, de temps et d'argent soient déployés pour des batailles juridiques injustifiées. Les gouvernements doivent plutôt lancer un signal positif aux entreprises et les encourager à continuer de travailler à la prospérité du Québec et de ses régions.

---

<sup>1</sup> Voir à cet effet le plan d'action 2004-2006 du Conseil du patronat du Québec *Pour créer la richesse et le mieux-être* : <http://www.cpq.qc.ca>

### LE BUDGET GOODALE UN BUDGET OPTIMISTE QUE LE CONSEIL DU PATRONAT DU QUÉBEC ACCUEILLE AVEC PRUDENCE

Le Conseil du patronat du Québec (CPQ) a accueilli avec prudence le budget du gouvernement fédéral minoritaire. Ce budget prévoit un ensemble de mesures touchant la fiscalité et les dépenses sur cinq ans malgré les risques associés à des prévisions sur un horizon aussi long. Bon nombre de ces mesures prendront effet seulement en 2008. Par ailleurs, les prévisions économiques sous-jacentes à ce budget sont plutôt optimistes.

#### *Fiscalité des entreprises*

Depuis déjà plusieurs années, le CPQ réclame des allègements fiscaux pour les entreprises afin de rendre notre fiscalité non seulement concurrentielle, mais aussi plus compétitive par rapport à celle de nos voisins du sud. Le ministre des Finances reconnaît que le Canada n'a plus l'avantage d'une devise faible pour stimuler les exportations et les investissements. Il faut donc prendre les mesures appropriées dès maintenant. Or, la baisse du taux d'imposition des entreprises de 21 % à 19 % et l'abolition de la surtaxe ne commenceront qu'en 2008. Le CPQ juge que cela ne répond pas aux besoins immédiats des entreprises et ne réussira pas à les convaincre à venir s'établir chez nous ou à y rester. C'est trop peu, trop tard.

Par ailleurs, les mesures fiscales concernant l'amortissement accéléré ne sont que symboliques. Elles ciblent les équipements énergétiques et ceux liés aux infrastructures des télécommunications, ce qui est loin de répondre aux attentes des entreprises, notamment les entreprises manufacturières qui auraient eu grand besoin de ce type d'incitatifs pour l'ensemble de leur machinerie et équipement. Également, le CPQ aurait souhaité que M. Goodale abolisse dès maintenant la taxe sur le capital. Mais ce n'est pas le cas.

Cela contraste avec les dispositions fiscales américaines qui récompensent largement les entreprises qui investissent. En effet, aux États-Unis, ce sont des mesures fiscales généreuses d'amortissement accéléré qui, en bout de piste, réduisent le fardeau fiscal des entreprises qui investissent en machinerie et équipement nouveaux.

### *Fiscalité des particuliers*

Le budget prévoit une hausse des exemptions personnelles de (8 012 \$ en 2004 à 10 000 \$ en 2009) qui profitera à tous ceux qui payent des impôts. Le CPQ trouve pertinent de baisser les impôts, mais il aurait souhaité des baisses plus significatives. Il s'interroge également sur le bien-fondé de la mesure privilégiée par le ministre des Finances. La hausse de l'exemption personnelle a pour effet d'augmenter le nombre de contribuables qui ne paieront pas d'impôt. Ce qui n'est pas une bonne chose selon le CPQ, car la population s'en trouve divisée en deux groupes : ceux qui contribuent à l'impôt et les autres.

Le CPQ aurait souhaité que le ministre propose de réduire le nombre de taux d'imposition à trois, répartis sur des tranches de revenu plus larges, ce qui aurait eu comme conséquence de réduire les taux marginaux d'imposition pour tous. Nos taux d'imposition marginaux sont parmi les plus élevés au monde, ce qui décourage les gens à travailler et nuit à notre prospérité.

### *Dettes et rigueur budgétaire*

Enfin, le CPQ est sceptique quant à la capacité du gouvernement fédéral d'atteindre son objectif de réduction de la dette à 25 % du PIB d'ici 2014-2015. En fait, avec tous les fronts de nouvelles dépenses que l'on retrouve dans ce budget, le CPQ est d'avis que, pour la première fois depuis longtemps, le ministre des Finances fait preuve de trop d'optimisme.

### *Quelques bonnes nouvelles quand même*

La hausse des plafonds de cotisation à un régime enregistré d'épargne-retraite, les modifications au processus d'établissement du taux de cotisation à l'assurance-emploi qui vont dans la direction souhaitée, la révision de la politique et du cadre réglementaire des télécommunications ainsi que le maintien des engagements pris à l'égard des villes et collectivités.

Le tableau qui suit, titré *Les attentes du CPQ au regard du budget fédéral du 23 février 2005*, expose les grandes lignes des recommandations du CPQ présentées au Comité permanent des finances ainsi qu'au ministre des Finances, à l'automne dernier, mises en parallèle avec les mesures budgétaires annoncées le 24 février dernier par le ministre Goodale.

**LES ATTENTES DU CPQ AU REGARD  
DU BUDGET FÉDÉRAL DU 23 FÉVRIER 2005**

*MISE EN PARALLÈLE*

**Sujets comparés**

- Équilibre budgétaire
- Dette publique
- Contrôle des dépenses
- Allègement fiscal des entreprises
- Caisse de l'assurance-emploi
- Allègement fiscal des particuliers
- Réglementation
- Formation
- Vieillesse de la population
- Fédéralisme fiscal

RECOMMANDATIONS DU CPQ	MESURES DU BUDGET 2005-2006
<b>ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE</b>	
+/-	
<p><b>Maintenir l'équilibre budgétaire</b> en faisant preuve de prudence et en prévoyant une réserve pour éventualités.</p> <p><b>Adopter des hypothèses réalistes dans la planification budgétaire</b> pour ne pas discréditer l'exercice de prudence budgétaire.</p>	<p>Le budget 2005-2006 prévoit un solde budgétaire équilibré ainsi qu'une réserve pour éventualités et conserve la mesure de prudence économique.</p> <p>Par contre, les importantes dépenses engagées pour l'avenir démontrent que le gouvernement fédéral prévoit que les risques qui pèsent sur l'économie canadienne ne représentent pas un réel danger, ce qui nous apparaît optimiste.</p>
<b>DETTE PUBLIQUE</b>	
+	
<p>Que le gouvernement conserve sa politique de <b>remboursement progressif</b> qui découle de la prudence dont il fait preuve et des sommes inutilisées de la réserve pour éventualités.</p>	<p>Le gouvernement conserve effectivement son objectif de réduire la dette à 25 % du PIB d'ici 2014-2015.</p>
<b>CONTRÔLE DES DÉPENSES</b>	
-	
<p><b>Revoir les dépenses de programmes</b> afin de se concentrer sur l'essentiel. Prévoir, pour les quelques années à venir, une augmentation des dépenses de programmes au rythme de l'inflation.</p>	<p>Les économies escomptées du Comité d'examen des dépenses sont déjà incluses dans le budget, sans savoir si elles seront réalisées. Par ailleurs, le ministre des Finances prévoit que les dépenses de programmes croîtront au même rythme que le PIB nominal, ce qui dépasse nettement le rythme de l'inflation.</p>

RECOMMANDATIONS DU CPQ	MESURES DU BUDGET 2005-2006
<b>ALLÈGEMENT FISCAL DES ENTREPRISES</b>	
<p>Utiliser la <b>fiscalité des entreprises pour stimuler la croissance</b> économique et la revoir pour qu'elle soit plus compétitive et efficace.</p> <p>Abolir dès maintenant la <b>taxe fédérale sur le capital</b>.</p> <p>Réduire <b>l'impôt sur les profits</b> des corporations (et en particulier pour les entreprises manufacturières) pour atteindre 17 % au lieu de 21 %.</p>	<p>Le gouvernement fédéral ne réduit pas significativement la fiscalité des entreprises en 2005-2006. Les mesures annoncées sont la diminution de la taxe sur le capital (une mesure prévue antérieurement) et une déduction pour amortissement plus élevée sur certains actifs.</p> <p>La taxe sur le capital n'est donc pas abolie cette année et la réduction de l'impôt sur les profits des corporations, de 21 % à 19 %, ne surviendra qu'en 2008. Ces mesures ne sont pas suffisantes pour stimuler dès maintenant la croissance, les investissements des entreprises et l'amélioration de leur productivité.</p>
<p style="text-align: center;"><b>RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT</b></p> <p>Poursuivre <b>l'aide fiscale aux entreprises en matière d'innovation et de recherche</b> et développement.</p> <p>Harmoniser la <b>politique de protection des brevets</b> avec ce qui se fait dans les pays les plus performants en la matière.</p>	<p>Les mesures prévues au budget 2005-2006 concernant l'innovation, la recherche et le développement sont toutes réalisées sous la forme de nouvelles dépenses. Les conseils subventionnaires et différents projets de recherche verront leurs subsides augmenter, alors que la R&amp;D réalisée en entreprise ne bénéficiera pas d'un soutien accru ni de politiques plus compétitives en matière de propriété intellectuelle (brevets).</p>
<p style="text-align: center;"><b>AMORTISSEMENT ACCÉLÉRÉ</b></p> <p>Adopter des <b>mesures fiscales d'amortissement accéléré</b> pour les nouveaux investissements, de manière à mieux augmenter les incitations à investir, notamment pour contrer la force de notre dollar.</p>	<p>Les mesures d'amortissement accéléré ciblent certains actifs (production d'énergie, télécommunications, etc.) et ne profitera pas aux entreprises puisque leurs besoins en investissements sont beaucoup plus larges. D'ailleurs, pour 2005-2006, cette mesure ne vaut que 15 millions de dollars.</p>
<b>CAISSE DE L'ASSURANCE-EMPLOI</b>	
<p><b>Réduire les cotisations</b> des employeurs et des employés à l'assurance-emploi.</p> <p>Conférer une <b>véritable autonomie à la Commission</b> de l'assurance-emploi pour établir les taux de cotisation.</p>	<p style="text-align: center;">+/-</p> <p>Le budget fédéral annonce l'intention du gouvernement de laisser à la Commission de l'assurance-emploi le soin de fixer les cotisations à partir de 2006. D'ici là, les taux de cotisations ne seront pas réduits.</p> <p>Outre cette intention générale, le budget donne peu de détails.</p>

RECOMMANDATIONS DU CPQ	MESURES DU BUDGET 2005-2006
<b>ALLÈGEMENT FISCAL DES PARTICULIERS</b> <span style="float: right;">+/-</span>	
<p>Utiliser la <b>fiscalité des particuliers</b> pour stimuler la croissance économique et la revoir pour qu'elle soit plus compétitive et efficace.</p> <p>Mettre en place un nouveau programme de <b>réduction des impôts des particuliers</b> pour les cinq prochaines années.</p>	<p>Le gouvernement fédéral ne réduit pratiquement pas les impôts des particuliers. Pour 2005-2006, le coût des réductions proposées s'élèvera à 70 millions de dollars. Sur 5 ans, le coût total est estimé à 7 milliards de dollars alors que pendant les 5 dernières années, le coût cumulatif des réductions de l'impôt des particuliers s'élevait à 100 milliards de dollars.</p> <p>La principale mesure d'allègement fiscal pour les particuliers vise à augmenter le montant personnel de base de 8 012 \$ à 10 000 \$ d'ici 2009. Ces hausses s'ajoutent aux hausses qui résulteront de l'indexation.</p> <p>Il augmentera par contre de 18 000 \$ à 22 000 \$ par année les plafonds des RPA (d'ici 2009) et des REER (d'ici 2010).</p>
<b>FORMATION</b> <span style="float: right;">+/-</span>	
<p>En collaboration avec les provinces, prendre des mesures cohérentes pour <b>promouvoir la formation</b> tout au long de la vie, <b>le développement des compétences</b> scientifiques, techniques et professionnelles, et pour inciter davantage d'entreprises à investir dans la formation et la qualification de leur main-d'œuvre.</p> <p>Financer des programmes de formation et <b>d'adaptation aux nouvelles réalités du marché du travail pour les employés</b>, avant qu'ils ne deviennent prestataires actifs de l'assurance-emploi.</p>	<p>Les mesures concernant la formation représentent 33 millions de dollars pour l'exercice 2005-2006 et sont affectées à la stratégie des compétences en milieu de travail (25 M\$), à l'alphabétisation (5 M\$) et au Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE, l'équivalent canadien de l'Aide financière aux études) (3 M\$). D'autres sommes, environ 134 millions supplémentaires, sont étalées dans le temps entre 2006-2007 et 2009-2010.</p>
<b>FÉDÉRALISME FISCAL</b> <span style="float: right;">-</span>	
<p><b>Alléger autant que possible le fardeau fiscal des particuliers et des entreprises</b>, libérant ainsi un champ d'imposition pour les provinces.</p> <p>Assurer <b>l'implantation de l'entente sur la santé</b> convenue entre le fédéral et les provinces.</p> <p>Revoir la redistribution de la richesse entre les provinces en optant pour <b>une péréquation moins variable et encourageant les provinces à sortir de la dépendance</b> envers le fédéral.</p>	<p>Puisqu'il n'y a pas eu de réductions appréciables du fardeau fiscal des particuliers ni des entreprises, aucune nouvelle marge de manœuvre fiscale n'est disponible pour les provinces. Par contre, les sommes qui sont dévolues aux dépenses programmes et rattachées à une entente entre le Québec et le fédéral (garderies, congés parentaux, santé, bonification de la péréquation) contribuent à accroître les transferts du gouvernement fédéral au Québec.</p>

## ÉVALUATION DU CLIMAT SOCIO-ÉCONOMIQUE 2004

### Sommaire de notre consultation

En novembre dernier, nous avons soumis à nos entreprises membres notre questionnaire sur l'évaluation du climat socio-économique. Nous vous présentons ici quelques chiffres découlant de cette consultation compilée en janvier de cette année. Voici donc un portrait des préoccupations des entreprises membres du CPQ à la lumière de cette enquête ainsi que les réponses à l'annexe qui était jointe au questionnaire.

- 1 - Quatre-vingt-douze (92) membres corporatifs ont répondu au questionnaire du CPQ dans les délais fixés, soit un peu plus d'un sur trois (32 %).
- 2 - Les quatre-vingt-douze (92) entreprises répondantes comptent au Québec environ 161 000 employés.
- 3 - L'évaluation de la situation actuelle au Québec est la suivante :

	(1/1/05)	(1/1/04)	(1/1/03)
<b>a) <u>quant aux conditions économiques en général :</u></b>			
très bonne	14 %	8 %	14 %
bonne	63 %	61 %	57 %
passable	20 %	29 %	28 %
mauvaise	2 %	2 %	1 %
très mauvaise	--	--	--
<b>b) <u>quant aux conditions économiques spécifiques à votre secteur :</u></b>			
très bonne	22 %	11 %	16 %
bonne	43 %	50 %	47 %
passable	27 %	22 %	25 %
mauvaise	7 %	15 %	9 %
très mauvaise	1 %	2 %	3 %
<b>c) <u>quant au climat des relations du travail au Québec :</u></b>			
<b>(pour l'entreprise concernée)</b>			
très bonne	2 %	--	4 %
bonne	37 %	39 %	47 %
passable	51 %	50 %	43 %
mauvaise	9 %	9 %	4 %
très mauvaise	1 %	2 %	2 %

	(1/1/05)	(1/1/04)	(1/1/03)
<b>d) <u>quant au contexte politique québécois :</u></b>			
très bonne	3 %	9 %	5 %
bonne	51 %	62 %	27 %
passable	40 %	23 %	38 %
mauvaise	6 %	5 %	27 %
très mauvaise	--	1 %	3 %
<b>e) <u>quant au contexte politique canadien :</u></b>			
très bonne	1 %	14 %	1 %
bonne	47 %	69 %	38 %
passable	48 %	15 %	41 %
mauvaise	4 %	1 %	15 %
très mauvaise	--	1 %	5 %

4 - Les cinq facteurs suivants sont considérés les plus critiques quant à l'influence négative qu'ils ont sur l'activité économique actuelle au Québec :

- 1) Le taux de change (174 points)
- 2) La facilité de recruter du personnel qualifié (142 points)
- 3) La productivité (137 points)
- 4) La qualité du personnel (132 points)
- 5) Le coût de la main-d'œuvre (103 points)

5 - Les trois priorités d'action du gouvernement fédéral et du gouvernement provincial au cours de la prochaine année devraient être :

**a) Gouvernement fédéral :**

- 1) Contrôle des dépenses publiques (230 points)
- 2) Réduction de la dette (145 points)
- 3) Réduction des impôts des particuliers (111 points)

**b) Gouvernement provincial :**

- 1) Contrôle des dépenses publiques (222 points)
- 2) Réduction de la dette (135 points)
- 3) Réduction des impôts des particuliers (121 points)

## CONCILIATION TRAVAIL-FAMILLE

**A) En matière de conciliation travail-famille vous privilégiez, au sein de votre entreprise (un ou plusieurs choix) :**

	<b>Total</b>
1) travail à temps partiel	40 %
2) heures flexibles	71 %
3) garderies en milieu de travail	13 %
4) temps chômé non payé consacré aux enfants ou aux proches (en sus des vacances et des normes)	22 %
5) semaine de 4 jours	23 %
6) congé parental bonifié (sans perte du statut de l'employé)	31 %
7) durée du congé pour vacances annuelles de 2 semaines à 4 ou 5 semaines	35 %
8) autres (spécifiez)	13 %

**B) Quels sont les empêchements ou les problèmes rencontrés dans la mise en place d'un programme de conciliation travail-famille au sein de votre entreprise (un ou plusieurs choix) :**

	<b>Total</b>
1) organisation du travail (chaîne de production, horaires de la clientèle, etc.)	70 %
2) coûts des politiques	37 %
3) pénurie de main-d'œuvre	30 %
4) manque d'espace physique	6 %
5) gestion du personnel perçue comme étant trop complexe	28 %

**C) Quels sont les avantages ou les pratiques qui vous inciteraient à mettre en place une politique de conciliation travail-famille (un ou plusieurs choix) :**

	<b>Total</b>
1) que le programme d'assurance-salaire maternité ou parental devienne un programme distinct de l'assurance-emploi	23 %
2) avantages fiscaux	44 %
3) recherche d'un taux d'absentéisme inférieur	51 %
4) climat de travail amélioré	60 %
5) reconnaissance sociale d'être un bon employeur (Prix ISO Famille, etc.)	22 %
6) Offrir la possibilité de travailler sur des quarts de soir ou de nuit	3 %